

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2017

9 juillet 2016

### SOMMAIRE

B4 Capital S.A. ....	96812	Prime Invest I .....	96785
Bicknell Capital S.à r.l. ....	96812	Prospector Rig 1 Owning Company S.à r.l. ..	96787
Biotech Industry S.A. ....	96812	Rawi S.A. ....	96791
Chen Capital Limited S.à r.l. ....	96804	Seven Ucits .....	96803
Darfin S.A. ....	96784	SI Phoenix (Luxembourg) S.à r.l. ....	96803
Dundeal (International) 16 S.à r.l. ....	96804	Teal Holdco S.à r.l. ....	96792
Eight House S.à r.l. ....	96812	T.N.D. s.à r.l. ....	96792
Hutchison Whampoa Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	96784	UBS Luxembourg Sicav .....	96799
Luxcamper S.A. ....	96785	United Caps Holding .....	96792
Lux Youngtimers Club S.C. ....	96785	Universal Care S.à r.l. ....	96799
Montauk Investments S.A. ....	96784	Winebrations S.à r.l. ....	96800
Patrimony Investments .....	96787	Winfirst International Petroleum S.à r.l. ....	96799
PP Investment S.à r.l. ....	96770	Wisley S.A. ....	96802
Presta-Gaz S.A. ....	96785	Wisteria Participations I S.à r.l. ....	96802
Presta-Gaz S.A. ....	96785	WOFU S.A. ....	96803
Prieten S.A. ....	96787	Woodie S.à r.l. ....	96802

**PP Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 132.560,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 203.933.

In the year two thousand and sixteen, on the thirteenth day of April,  
before Maître Edouard Delosch, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

**THERE APPEARED:**

PP Holdings S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of GBP 12,500 (twelve thousand five hundred Pounds Sterling), having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 203928 (the Sole Shareholder),

represented by Michael Thomas and Damien Schuind, in their capacity as managers of the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in PP Investment S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of GBP 12,500 (twelve thousand five hundred Pounds Sterling), having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 203933 (the Company). The Company was incorporated on 26 January 2016 pursuant to a deed of Maître Danielle Kolbach, residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, not yet published. The articles of association of the Company (the Articles) were never amended.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(1) waiver of the convening notices;

(2) full restatement of the Articles;

(3) increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 120,060 (one hundred twenty thousand and sixty Pounds Sterling) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of GBP 132,560 (one hundred thirty two thousand five hundred and sixty Pounds Sterling), by way of issuance of an aggregate of 756 (seven hundred and fifty six) ordinary shares, 13,256 (thirteen thousand two hundred and fifty six) class A shares, 13,256 (thirteen thousand two hundred and fifty six) class B shares, 13,256 (thirteen thousand two hundred and fifty six) class C shares, 13,256 (thirteen thousand two hundred and fifty six) class D shares, 13,256 (thirteen thousand two hundred and fifty six) class E shares, 13,256 (thirteen thousand two hundred and fifty six) class F shares, 13,256 (thirteen thousand two hundred and fifty six) class G shares, 13,256 (thirteen thousand two hundred and fifty six) class H shares, 13,256 (thirteen thousand two hundred and fifty six) class I shares, each having a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) (the New Shares), and an aggregate subscription price of GBP 474,010 (four hundred seventy four thousand and ten Pounds Sterling);

(4) subscription to, and payment in full of, the New Shares;

(5) subsequent amendment of article 5 of the Articles in order to reflect the above-mentioned changes;

(6) subsequent amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of Alter Domus (Luxembourg) S.à r.l. to proceed to the registration in the share register of the Company of the New Shares, and to see to any formalities in connection therewith; and

(7) miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Sole Shareholder resolves to waive the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it prior to the present meeting.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to fully restate the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

**“I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name PP Investment S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law

dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation, securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property including the direct or indirect acquisition, development, holding, promotion, management, sale and/or lease of real estate or moveable property, in the Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities.

3.4. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans (including on interest-free terms), facilities, security interests over its assets or give guarantees in any form and for any term whatsoever, grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company and provide them with any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. The Company may also issue any type of preferred equity certificates.

3.5. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting its sole shareholder.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at GBP 12,500 (twelve thousand five hundred pounds sterling) represented by:

- (a) 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares (the Ordinary Shares);
- (b) 0 (zero) class A shares (the Class A Shares);
- (c) 0 (zero) class B shares (the Class B Shares);
- (d) 0 (zero) class C shares (the Class C Shares);
- (e) 0 (zero) class D shares (the Class D Shares);
- (f) 0 (zero) class E shares (the Class E Shares);

- (g) 0 (zero) class F shares (the Class F Shares);
- (h) 0 (zero) class G shares (the Class G Shares);
- (i) 0 (zero) class H shares (the Class H Shares); and
- (j) 0 (zero) class I shares (the Class I Shares),

each having a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) and having their rights and obligations as set out in these Articles (the Shares). The Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares, are collectively referred to as the Classes of Shares, each being a Class of Share. Each Share has been subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder adopted in the manner required for amendment of these Articles. The sole shareholder may create as many additional classes of shares as the Company may need for the purpose of its investment activity.

5.3. The sole shareholder may contribute Capital Surplus to the Company and except as set out in these Articles amounts so contributed shall be freely distributable. Capital Surplus shall mean the amounts (a) contributed by the shareholder(s) to the Company without any shares being issued in exchange, and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009).

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The Company will not have more than one shareholder. Except as otherwise provided in these Articles, each Share confers the right to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2. A transfer of Shares will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law. Shares may not be transferred inter vivos to third parties, unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital have agreed thereto in a general meeting, in accordance with article 189 of the Law.

6.3. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the shareholder.

6.4. In the course of any given financial year, the Company may redeem any Class of Shares within the limits set forth by the Law and subject to these Articles, by way of share capital reduction through a repurchase and the immediate cancellation of the repurchased Shares (being in each case a Share Redemption) at a redemption/repurchase price as determined by the board of managers and approved by the sole shareholder (the Redemption Price).

6.5. Share Redemptions in accordance with these Articles are permitted provided that: (i) a Class of Shares is always redeemed/repurchased in full, it being understood that the Ordinary Shares shall be the last Class of Shares to be redeemed, (ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the Share Redemption would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed pursuant to the Law and/or these Articles, and (iii) the Redemption Price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve pursuant to the Law and these Articles.

6.6. Share Redemptions shall be made in the reverse alphabetical order, i.e. starting with the Class I Shares and ending with the Class A Shares. The Ordinary Shares may be redeemed only after the redemption of all the other Classes of Shares.

6.7. Upon a Share Redemption the shareholder shall be entitled with respect to the Class of Shares being redeemed to the Available Amount (or such other amount resolved by the sole shareholder and the board of managers provided however that such other amount shall never be higher than the Available Amount), in each case determined on the basis of interim accounts of the Company as at a date no earlier than two months prior to the date of the Share Redemption, provided that:

(1) in case of redemption/repurchase of Classes of Shares other than Ordinary Shares, the Redemption Price may include Capital Gain Profits (including carried forward Capital Gain Profits), but shall not include Income Profits.

(2) in case of redemption/repurchase of the Ordinary Shares, the Redemption Price may include Income Profits allocated to Ordinary Shares (including carried forward Income Profits) and Remaining Profits (including carried forward Remaining Profits), but shall not include Capital Gain Profits.

6.8. For the avoidance of doubt, amounts shall be due and payable to the shareholder upon approval and completion of the relevant Share Redemption.

6.9. In these Articles the following capitalised terms shall, unless the context otherwise requires, have the following meanings:

Available Amount in relation to each Class of Shares other than Ordinary Shares that is the subject of a Share Redemption means the total amount of Capital Gain Profits of the Company (including carried forward Capital Gain Profits) to the extent the shareholder would have been entitled to a dividend distribution in respect of such Class of Shares pursuant to article 15 of these Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including special capital reserve account and/

or Capital Surplus and/or issuance premium), and (ii) as the case may be the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares, but reduced by (x) any losses (including carried forward losses) of the Company for the relevant period, and (z) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of these Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without any double counting). For the avoidance of doubt, the Available Amount may not include any Income Profits (including carried forward Income Profits).

Capital Gain Profits means all distributable profits (being amounts other than Income Profits) derived by the Company from capital gains in respect of the Company's assets and investments, including but not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds.

Income Profits means all distributable profits derived by the Company from income in respect of the Company's assets and investments including, but not limited to dividends, interest and any gains which constitute income for United Kingdom tax purposes.

Remaining Profits means any profits other than Income Profits and Capital Gain Profits.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by a resolution of the sole shareholder which sets the term of their office. In case more than one manager is appointed, the managers shall constitute the board of managers. The managers need not be shareholder(s). The sole shareholder may appoint managers of two different classes, being class A managers (the Class A Manager(s)) and class B managers (the Class B Manager(s)).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason), by a resolution of the sole shareholder.

#### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the sole shareholder fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, by the board of managers.

#### Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice, provided that all such meetings shall take place in Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members attending are Luxembourg residents, including at least one Class A Manager and one Class B Manager in the event that different classes of managers have been appointed. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, provided that if classes of managers have been appointed at least one Class A Manager and one Class B Manager have approved such resolutions. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Class A Manager and one Class B Manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Class A Manager and one Class B Manager, or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signatures of any two managers or, if Class A Managers and Class B Managers have been appointed, by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, or by the joint or sole signatures of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. Sole shareholder resolutions

##### Art. 12. Powers, voting rights and form.

12.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. The sole shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him.

12.3. As there will not be more than one shareholder in the Company, the decisions of the sole shareholder may be taken in writing, in accordance with article 193 of the Law.

12.4. Any amendments of the Articles shall be resolved by the sole shareholder.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits

##### Art. 13. Financial year and balance sheet.

14.1. The financial year of the Company shall begin on the first of July and end on thirtieth day of June of the following year.

13.2. Each year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and sole shareholder towards the Company.

13.3. The sole shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office.

##### Art. 14. Allocation of Profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

14.2. Without prejudice to the calculation of the amounts to be paid in respect of a Class of Shares upon a Share Redemption as set out in Article 6, the Income Profits shall be paid on the Ordinary Shares.

14.3. The Capital Gain Profits shall be distributed in respect of the Classes of Shares other than Ordinary Shares, in accordance with the following (such dividend rights insofar as they refer to a percentage of nominal value being preferred cumulative annual dividend rights):

(1) first, an amount equal to 0.10% of the aggregate nominal value of the Class A Shares shall be paid on the Class A Shares annually;

(2) second, an amount equal to 0.15% of the aggregate nominal value of the Class B Shares shall be paid on the Class B Shares annually;

(3) third, an amount equal to 0.20% of the aggregate nominal value of the Class C Shares shall be paid on the Class C Shares annually;

(4) fourth, an amount equal to 0.25% of the aggregate nominal value of the Class D Shares shall be paid on the Class D Shares annually;

(5) fifth, an amount equal to 0.30% of the aggregate nominal value of the Class E Shares shall be paid on the Class E Shares annually;

(6) sixth, an amount equal to 0.35% of the aggregate nominal value of the Class F Shares shall be paid on the Class F Shares annually;

(7) seventh, an amount equal to 0.40% of the aggregate nominal value of the Class G Shares shall be paid on the Class G Shares annually;

(8) eighth, an amount equal to 0.50% of the aggregate nominal value of the Class H Shares shall be paid on the Class H Shares annually; and

(9) ninth, any remaining Capital Gain Profits shall be paid on the Class I Shares annually.

14.4. If all the Class I Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (8) will be paid to the holders of the Class H Shares on a pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares and Class H Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (7) will be paid to the holders of the Class G Shares on a pro rata and pari passu basis.

If all Class I Shares, Class H Shares and Class G Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (6) will be paid to the holders of the Class F Shares on a pro rata and pari passu basis.



If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares and Class F Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (5) will be paid to the holders of the Class E Shares on a pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares and Class E Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (4) will be paid to the holders of the Class D Shares on a pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares and Class D Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (3) will be paid to the holders of the Class C Shares on a pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares and Class C Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (2) will be paid to the holders of the Class B Shares on a pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares and Class B Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payment pursuant to step (1) will be paid to the holders of the Class A Shares on a pro rata and pari passu basis.

14.5. Any Remaining Profits shall be distributed on the Ordinary Shares.

14.6. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i.) interim accounts are drawn up by the board of managers;
- (ii.) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including Capital Surplus and share issuance premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii.) the decision to pay interim dividends is taken by the board of managers and the sole shareholder within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv.) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v.) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be a shareholder, appointed by a resolution of the sole shareholder which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the sole shareholder or by law, the liquidators shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole shareholder.

## VII. General provision

**Art. 16. General Provision.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.”

### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 120.060 (one hundred twenty thousand and sixty Pounds Sterling) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of GBP 132,560 (one hundred thirty two thousand five hundred and sixty Pounds Sterling) by way of issuance of the New Shares.

### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to the New Shares and the full payment of the subscription price of the New Shares, as follows:

### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Shares and to fully pay them up by way of a contribution in kind in an aggregate amount of GBP 474,010 (four hundred seventy four thousand and ten Pounds Sterling) consisting in a receivable held by the Sole Shareholder in the amount of GBP 474,010 (four hundred seventy four thousand and ten Pounds Sterling) (the Contribution).

The value of the Contribution in an amount of GBP 474,010 (four hundred seventy four thousand and ten Pounds Sterling) is allocated as follows:

(1) an amount of GBP 120,060 (one hundred twenty thousand and sixty Pounds Sterling) is allocated to the share capital account of the Company; and

(2) an amount of GBP 353,950 (three hundred fifty three thousand nine hundred and fifty Pounds Sterling) is allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the Contribution is supported by a certificate issued by the Company and the Sole Shareholder (the Certificate) which confirms inter alia that the value of the Contribution is at least equal to GBP 474,010 (four hundred seventy four thousand and ten Pounds Sterling).

A copy of the Certificate, after being signed *ne varietur* by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and the notary, will remain attached to this deed to be submitted with it to the registration formalities.

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital and the issuance of the New Shares. It shall now read as follows:

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at GBP 132,560 (one hundred thirty two thousand five hundred and sixty Pounds Sterling) represented by:

- (a) 13,256 (thirteen thousand two hundred and fifty six) ordinary shares (the Ordinary Shares);
- (b) 13,256 (thirteen thousand two hundred and fifty six) class A shares (the Class A Shares);
- (c) 13,256 (thirteen thousand two hundred and fifty six) class B shares (the Class B Shares);
- (d) 13,256 (thirteen thousand two hundred and fifty six) class C shares (the Class C Shares);
- (e) 13,256 (thirteen thousand two hundred and fifty six) class D shares (the Class D Shares);
- (f) 13,256 (thirteen thousand two hundred and fifty six) class E shares (the Class E Shares);
- (g) 13,256 (thirteen thousand two hundred and fifty six) class F shares (the Class F Shares);
- (h) 13,256 (thirteen thousand two hundred and fifty six) class G shares (the Class G Shares);
- (i) 13,256 (thirteen thousand two hundred and fifty six) class H shares (the Class H Shares); and
- (j) 13,256 (thirteen thousand two hundred and fifty six) class I shares (the Class I Shares),

each having a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) and having their rights and obligations as set out in these Articles (the Shares). The Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares, are collectively referred to as the Classes of Shares, each being a Class of Share. Each Share has been subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder adopted in the manner required for amendment of these Articles. The sole shareholder may create as many additional classes of shares as the Company may need for the purpose of its investment activity.

5.3. The sole shareholder may contribute Capital Surplus to the Company and except as set out in these Articles amounts so contributed shall be freely distributable. Capital Surplus shall mean the amounts (a) contributed by the shareholder(s) to the Company without any shares being issued in exchange, and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009)."

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to register the above changes, and hereby grants power and authority to any manager of the Company and to any employee of Alter Domus (Luxembourg) S.à r.l., to individually under his/its sole signature register on behalf of the Company the issuance of the New Shares of the Company in the share register of the Company and to sign said register, and to proceed to such other formalities as are required in connection with the above resolutions.

#### *Expenses*

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately one thousand nine hundred Euro (EUR 1,900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signs together with us, the notary, the present original deed.



**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le treizième jour d'avril,  
par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

**COMPARAIT**

PP Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant un capital social de GBP 12.500 (douze mille cinq cent livres sterling), ayant son siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 203928 (l'Associé Unique), représentée par Michael Thomas et Damien Schuind, en leur capacité de gérants de l'Associé Unique.

L'Associé Unique demande au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales de PP Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de GBP 12.500 (douze mille cinq cent livres sterling), ayant son siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 203933 (la Société). La Société a été constituée le 26 janvier 2016 par un acte de Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, lequel acte n'a pas encore été publié. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société, conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique, agissant par son mandataire, souhaite adopter les résolutions suivantes:

- (1) renonciation aux formalités de convocation;
- (2) refonte intégrale des Statuts;

(3) augmentation du capital social de la Société d'un montant de GBP 120.060 (cent vingt mille soixante livres sterling) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de GBP 132.560 (cent trente-deux mille cinq cent soixante livres sterling) par l'émission de 756 (sept cent cinquante-six) nouvelles parts sociales ordinaires, 13.256 (treize mille deux cent cinquante-six) nouvelles parts sociales de catégorie A, 13.256 (treize mille deux cent cinquante-six) nouvelles parts sociales de catégorie B, 13.256 (treize mille deux cent cinquante-six) nouvelles parts sociales de catégorie C, 13.256 (treize mille deux cent cinquante-six) nouvelles parts sociales de catégorie D, 13.256 (treize mille deux cent cinquante-six) nouvelles parts sociales de catégorie E, 13.256 (treize mille deux cent cinquante-six) nouvelles parts sociales de catégorie F, 13.256 (treize mille deux cent cinquante-six) nouvelles parts sociales de catégorie G, 13.256 (treize mille deux cent cinquante-six) nouvelles parts sociales de catégorie H, 13.256 (treize mille deux cent cinquante-six) nouvelles parts sociales de catégorie I de la Société, avec une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune (les Nouvelles Parts Sociales) et un prix de souscription total de GBP 474.010 (quatre cent soixante-quatorze mille et dix livres sterling);

(4) souscription et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales;

(5) modification consécutive de l'article 5 des Statuts afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-avant;

(6) modification consécutive du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-avant, avec pouvoir donné à tout gérant de la Société et à tout employé de Alter Domus (Luxembourg) S.à r.l., afin de procéder à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans ledit registre, et d'accomplir toutes les formalités qui y sont liées; et

(7) divers.

IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme valablement convoqué et ayant connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué avant la présente réunion.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts de la manière suivante:

**«I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée»**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination PP Investment S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société pourra accomplir toutes les opérations en relation directe ou indirecte avec la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers (y compris les produits dérivés) représentant des droits de propriété, des créances ou des titres transférables émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.2. La Société peut exercer toute activité commerciale, financière, ou industrielle et effectuer toute transaction relative à des biens immobiliers ou meubles incluant l'acquisition directe ou indirecte, le développement, la détention, la promotion, la gestion, la cession et/ou la location de biens immobiliers ou meubles, au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations et d'autres titres représentatifs de dettes et/ou de titres représentatifs du capital.

3.4. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir toute sorte d'assistance financière directe et/ou indirecte aux sociétés et/ou entreprises dans lesquelles elle possède un intérêt ou une participation ou qui sont membres de son groupe, en particulier en consentant des prêts (y compris des prêts sans intérêts), des crédits, des sûretés sur ses actifs ou consentir des garanties sous toute forme et tout terme ou consentir des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société et leur fournir tout conseil et assistance sous toute forme, y compris des services de trésorerie. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La Société pourra aussi émettre tout type de preferred equity certificates.

3.5. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.6. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'associé unique.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est établi à GBP 12.500 (douze mille cinq cents livres sterling), représenté par:

- (a) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires);
- (b) 0 (zéro) part sociale de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A);
- (c) 0 (zéro) part sociale de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B);
- (d) 0 (zéro) part sociale de catégorie C (les Parts Sociales de Catégorie C);
- (e) 0 (zéro) part sociale de catégorie D (les Parts Sociales de Catégorie D);
- (f) 0 (zéro) part sociale de catégorie E (les Parts Sociales de Catégorie E);
- (g) 0 (zéro) part sociale de catégorie F (les Parts Sociales de Catégorie F);
- (h) 0 (zéro) part sociale de catégorie G (les Parts Sociales de Catégorie G);
- (i) 0 (zéro) part sociale de catégorie H (les Parts Sociales de Catégorie H); et
- (j) 0 (zéro) part sociale de catégorie I (les Parts Sociales de Catégorie I);

chacune ayant une valeur nominale de 1 GBP (une livre sterling) et ayant leurs droits et obligations tels qu'établis dans les présents Statuts (les Parts Sociales). Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales

de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, et les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, et les Parts Sociales de Catégorie I sont collectivement désignées comme les Catégories de Parts Sociales, chacune étant une Catégorie de Part Sociale. Chaque Part Sociale a été souscrite et intégralement libérée.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit une seule ou plusieurs fois par une résolution de l'associé unique adoptée selon les formes requises pour la modification de ces Statuts. L'associé unique pourra créer autant de catégories de parts sociales supplémentaires que la Société le requière dans le cadre de son activité d'investissement.

5.3. L'associé unique peut effectuer des apports à la Société en capitaux propres, et sauf disposition contraire des présents Statuts, les montants ainsi apportés seront librement distribuables. Apport en Capitaux Propres signifie les montants (a) apportés par l(es) associé(s) à la Société sans qu'aucune part sociale ne soit émise en contrepartie, et (b) alloués aux comptes de la Société, au compte d'apports en capitaux propres (compte 115 «apports en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable normalisé du Luxembourg du 10 juin 2009).

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. La société ne comptera pas plus d'un seul associé. Sauf disposition contraire des présents Statuts, chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2. Une cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi. La cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société en conformité avec l'article 189 de la Loi.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par l'associé.

6.4. Au cours de tout exercice financier, la Société pourra racheter toute Catégorie de Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi et par les présents Statuts, par le moyen d'une réduction de capital social grâce à un rachat et à l'annulation immédiate des Parts Sociales rachetées (étant dans tous les cas un Rachat de Parts Sociales) à un prix de remboursement/rachat tel que déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'associé (le Prix de Rachat).

6.5. Les Rachats de Parts Sociales conformément aux présents Statuts sont permis à condition que: (i) une Catégorie de Parts Sociales soit toujours rachetée en intégralité, étant entendu que les Parts Sociales Ordinaires soient la dernière Catégorie de Parts Sociales à être rachetée, (ii) l'actif net de la Société, tel que présenté dans les comptes intérimaires de la Société devant être préparés par le conseil de gérance, ne soit pas, ou suite au Rachat de Parts Sociales ne devienne pas, inférieur au montant du capital social de la Société augmenté des réserves indisponibles conformément à la Loi et/ou aux présents Statuts, et (iii) le Prix de Rachat n'excède pas le montant des profits de l'exercice financier actuel augmentés des reports bénéficiaires et de tout montant provenant des réserves de la Société disponibles à cet effet, après déduction de toute perte survenue lors de l'exercice financier actuel, toute perte reportée et de toute somme devant être affectée en réserve conformément à la Loi et aux présents Statuts.

6.6. Les Rachats de Parts Sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique inverse, c'est-à-dire, en débutant avec les Parts Sociales de Catégorie I et en terminant avec les Parts Sociales de Catégorie A. Les Parts Sociales Ordinaires ne pourront être rachetées qu'après le rachat de toutes les autres Catégories de Parts Sociales.

6.7. Lors d'un Rachat de Parts Sociales, l'associé aura droit, eu égard aux Catégories de Parts Sociales rachetées, au Montant Disponible (ou tout autre montant décidé par l'associé unique et le conseil de gérance, à condition toutefois qu'un tel montant n'excède jamais le Montant Disponible), dans tous les cas déterminé sur la base des comptes intérimaires de la Société à une date non antérieure de plus de deux mois préalablement à la date de Rachat des Parts Sociales, si:

(1) dans le cas d'un remboursement/rachat des Catégories de Parts Sociales autres que des Parts Sociales Ordinaires, le Prix de Rachat peut inclure les Bénéfices de Plus-Values (y compris les reports de Bénéfices de Plus-Value), mais ne comprendra pas les Bénéfices de Revenus;

(2) dans le cas d'un remboursement/rachat des Catégories de Parts Sociales autres que des Parts Sociales Ordinaires, le Prix de Rachat peut inclure les Bénéfices de Revenus attribués aux Parts Sociales Ordinaires (y compris les reports de Bénéfices de Revenus) et les Bénéfices Restants (y compris les reports de Bénéfices Restants), mais ne comprendra pas les Bénéfices de Plus-Value.

6.8. Dans le souci d'éviter toute ambiguïté, les montants sont dus et payable à l'associé après approbation et réalisation du Rachat de Parts Sociales concerné.

6.9. Dans les présents Statuts, les termes en majuscule suivants devront, sauf indication contraire du contexte, avoir le sens suivant:

Montant Disponible en relation avec toute Catégorie de Parts Sociales autre que les Parts Sociales Ordinaires sujettes à un Rachat de Parts Sociales signifie le montant total des Bénéfices de Plus-Value de la Société (incluant les reports de Bénéfices de Plus-Value) dans la mesure où l'associé aurait eu droit à un dividende eu égard à une telle Catégorie de Part Sociale en conformité avec l'article 15 des présents Statuts, augmenté de (i) toute réserve librement distribuable (y compris un compte de réserve spéciale de capital et/ou l'Apport en Capitaux Propres et/ou la prime d'émission), et (ii) le cas échéant,

le montant de la réduction de capital social relatif à la Catégorie de Parts Sociales, mais déduit de (x) toute pertes (y compris les pertes reportées) de la Société pour la période concernée, et de (z) toute somme à affecter en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des présents Statuts, dans tous les cas tel qu'établi dans les comptes intermédiaires concernés (sans double comptabilisation). Afin d'éviter toute ambiguïté, le Montant Disponible ne peut pas inclure les Bénéfices de Revenus (y compris les reports de Bénéfices de Revenus).

Bénéfices de Plus-Value signifie tout bénéfice distribuable (pour des montants autres que les Bénéfices de Revenus) consistant en des plus-values réalisées sur des actifs ou investissements détenus indirectement ou directement par la Société, désignés par l'associé de la Société, notamment les plus-values, les boni liquidation et les produits de vente.

Bénéfices de Revenus signifie tout bénéfice distribuable réalisé par la Société grâce à des revenus générés par les actifs de la Société et par ses investissements, notamment les dividendes, intérêts et tout autre gain constituant un revenu aux fins de la fiscalité du Royaume-Uni.

Bénéfices Restants signifie tout bénéfice autre que les Bénéfices de Revenus et les Bénéfices de Plus-Value.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique qui fixe le terme de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associé (s). L'associé unique peut nommer des gérants de deux catégories différentes, étant les gérants de catégorie A (le(s) Gérant (s) de Catégorie A) et les gérants de catégorie B (le(s) Gérant(s) de Catégorie B).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

#### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que les intérêts de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, à condition que ces réunions soient tenues au Luxembourg.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants réside au Luxembourg et comprend, au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B dans le cas où différentes catégories de gérants auraient été nommées. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées à condition que si des catégories de gérants ont été nommées, qu'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B aient approuvé ces résolutions. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou deux gérants ou, le cas échéant, un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être délivrés au cours de procédures judiciaires ou autre, doivent être signés par le président ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B ou par toute personne dûment nommée à cette fin par le conseil de gérance.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou par télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature du gérant unique ou, si plusieurs gérants sont nommés, par la signature conjointe de deux gérants, ou, si des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B sont nommés, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie

B, ou par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Résolutions de l'associé unique

##### Art. 12. Pouvoirs, droits de vote et forme.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. L'associé unique pourra se faire représenter en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

12.3. Vu que la Société n'aura pas plus d'un associé, les décisions de l'associé unique pourront être prises par écrit, conformément à l'article 193 de la Loi.

12.4. Toute modification des Statuts devra être décidée par l'associé unique.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 13. Exercice social et bilan.

13.1. L'exercice social de la Société commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

13.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte des profits et pertes de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, auditeur(s) (s'il y en a) et de l'associé unique envers la Société.

13.3. L'associé unique peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social de la Société.

##### Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

14.2. Sans préjudice du calcul des montants à payer relatifs à une Catégorie de Parts Sociales d'une Rachat de Parts Sociales tel qu'établi dans l'Article 6, les Bénéfices de Revenus doivent être payés sur les Parts Sociales Ordinaires.

14.3. Les Bénéfices de Plus-Value sont distribués selon les Catégories de Parts Sociales autres que les Parts Sociales Ordinaires, en accord avec les dispositions suivantes:

(1) En premier lieu, un montant égal à 0,10% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie A est payé sur les Parts Sociales de Catégorie A annuellement;

(2) En deuxième lieu, un montant égal à 0,15% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie B est payé sur les Parts Sociales de Catégorie B annuellement;

(3) En troisième lieu, un montant égal à 0,20% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie C est payé sur les Parts Sociales de Catégorie C annuellement;

(4) En quatrième lieu, un montant égal à 0,25% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie D est payé sur les Parts Sociales de Catégorie D annuellement;

(5) En cinquième lieu, un montant égal à 0,30% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie E est payé sur les Parts Sociales de Catégorie E annuellement;

(6) En sixième lieu, un montant égal à 0,35% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie F est payé sur les Parts Sociales de Catégorie F annuellement;

(7) En septième lieu, un montant égal à 0,40% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie G est payé sur les Parts Sociales de Catégorie G annuellement; et

(8) En huitième lieu, tout Bénéfice de Gains en Capital restant est payé sur les Parts Sociales de Catégorie H annuellement.

(9) En neuvième lieu, un montant égal à 0,50% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie I est payé sur les Parts Sociales de Catégorie I annuellement.

14.4. Si toutes les Parts Sociales de Catégorie I sont rachetées et annulées, tous les Bénéfices de Plus-Value restant postérieurement au paiement conformément aux étapes (1) à (8) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H au pro rata et sur une base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Catégorie I et Parts Sociales de Catégorie H sont rachetées et annulées, tous les Bénéfices de Plus-Value restant postérieurement au paiement conformément aux étapes (1) à (7) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G au pro rata et sur une base pari passu.



Si toutes les Parts Sociales de Catégorie I, de Parts Sociales Catégorie H et Parts Sociales de Catégorie G sont rachetées et annulées, tous les Bénéfices de Plus-Value restant postérieurement au paiement conformément aux étapes (1) à (6) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F au pro rata et sur une base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Catégorie I, Parts Sociales de Catégorie H, Parts Sociales de Catégorie G et Parts Sociales de Catégorie F sont rachetées et annulées, tous les Bénéfices de Plus-Value restant postérieurement au paiement conformément aux étapes (1) à (5) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E au pro rata et sur une base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Catégorie I, Parts Sociales de Catégorie H, Parts Sociales de Catégorie G, Parts Sociales de Catégorie F et Parts Sociales de Catégorie E sont rachetées et annulées, tous les Bénéfices de Plus-Value restant postérieurement au paiement conformément aux étapes (1) à (4) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D au pro rata et sur une base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Catégorie I, Parts Sociales de Catégorie H, Parts Sociales de Catégorie G, de Parts Sociales Catégorie F, de Parts Sociales Catégorie E et Parts Sociales de Catégorie D sont rachetées et annulées, tous les Bénéfices de Plus-Value restant postérieurement au paiement conformément aux étapes (1) à (3) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C au pro rata et sur une base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Catégorie I, Parts Sociales de Catégorie H, Parts Sociales de Catégorie G, Parts Sociales de Catégorie F, Parts Sociales de Catégorie E, Parts Sociales de Catégorie D et Parts Sociales de Catégorie C sont rachetées et annulées, tous les Bénéfices de Plus-Value restant postérieurement au paiement conformément aux étapes (1) à (2) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B au pro rata et sur une base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Catégorie I, Parts Sociales de Catégorie H, Parts Sociales de Catégorie G, Parts Sociales de Catégorie F, Parts Sociales de Catégorie E, Parts Sociales de Catégorie D, Parts Sociales de Catégorie C et Parts Sociales de Catégorie B sont rachetées et annulées, tous les Bénéfices de Plus-Value restant postérieurement au paiement conformément à l'étape (1) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A au pro rata et sur une base pari passu.

14.5. Tout Bénéfices Restants est distribué sur les Parts Sociales Ordinaires.

14.6. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes est établi par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (incluant l'Apport en Capitaux Propres et la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par le conseil de gérance et par l'associé unique dans les deux mois (2) suivant la date de l'arrêté des comptes;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des capitaux de la société; et
- (v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, l'associé unique doit reverser l'excédent à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'associé unique ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé unique.

## VII. Disposition générale

**Art. 16. Provision générale.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.»

### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 120.060 (cent vingt mille et soixante livres sterling) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de GBP 132.560 (cent trente-deux mille cent soixante livres sterling) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription de l'augmentation du capital social de la Société décidée par la résolution ci-dessus et le paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales comme suit:



### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique décide de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et de les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature d'un montant total de GBP 474.010 (quatre cent soixante quatorze mille et dix livres sterling), consistant en une créance d'une valeur de GBP 474.010 (quatre cent soixante quatorze mille et dix livres sterling) (l'Apport).

La valeur totale de l'Apport d'un montant de GBP 474.010 (quatre cent soixante quatorze mille et dix livres sterling) sera allouée comme suit:

(1) un montant de GBP 120.060 (cent vingt mille et soixante livres sterling) sera alloué au compte capital social de la Société; et

(2) un montant de GBP 353.950 (trois cent cinquante trois mille neuf cent cinquante livres sterling) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'Apport est certifiée par un certificat émis par la Société et l'Associé Unique (le Certificat) qui confirme entre autres que la valeur de l'Apport est au moins égale à GBP 474.010 (quatre cent soixante quatorze mille et dix livres sterling).

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social et l'émission des Nouvelles Parts Sociales, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

#### **Art. 5. Capital.**

«5.1. Le capital social de la Société est établi à GBP 132.560 (cent trente-deux mille cinq cent soixante livres sterling), représenté par:

- (a) 13.256 (treize mille deux cent cinquante-six) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires);
- (b) 13.256 (treize mille deux cent cinquante-six) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A);
- (c) 13.256 (treize mille deux cent cinquante-six) parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B);
- (d) 13.256 (treize mille deux cent cinquante-six) parts sociales de catégorie C (les Parts Sociales de Catégorie C);
- (e) 13.256 (treize mille deux cent cinquante-six) parts sociales de catégorie D (les Parts Sociales de Catégorie D);
- (f) 13.256 (treize mille deux cent cinquante-six) parts sociales de catégorie E (les Parts Sociales de Catégorie E);
- (g) 13.256 (treize mille deux cent cinquante-six) parts sociales de catégorie F (les Parts Sociales de Catégorie F);
- (h) 13.256 (treize mille deux cent cinquante-six) parts sociales de catégorie G (les Parts Sociales de Catégorie G);
- (i) 13.256 (treize mille deux cent cinquante-six) parts sociales de catégorie H (les Parts Sociales de Catégorie H); et
- (j) 13.256 (treize mille deux cent cinquante-six) parts sociales de catégorie I (les Parts Sociales de Catégorie I).

chacune ayant une valeur nominale de 1 GBP (une livre sterling) et ayant leurs droits et obligations tels qu'établis dans les présents Statuts (les Parts Sociales). Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, et les Parts Sociales de Catégorie I, sont collectivement désignées comme les Catégories de Parts Sociales, chacune étant une Catégorie de Part Sociale. Chaque Part Sociale a une valeur nominale de 1 GBP (une livre sterling), et chaque Part Sociale a été souscrite et intégralement libérée.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique adoptée selon les formes requises pour la modification de ces Statuts. L'associé unique pourra créer autant de catégories de parts sociales supplémentaires que la Société le requière dans le cadre de son activité d'investissement.

5.3. L'associé unique peut effectuer des apports à la Société en capitaux propres, et sauf indication contraire des présents Statuts, et les montants ainsi apportés seront librement distribuables. Apport en Capitaux Propres signifie les montants (a) apportés par l(es) associé(s) à la Société sans qu'aucune part sociale ne soit émise en contrepartie, et (b) alloués aux comptes de la Société, au compte d'apports en capitaux propres (compte 115 «apports en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable normalisé du Luxembourg du 10 juin 2009).».

### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Alter Domus (Luxembourg) S.à r.l., afin de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription de l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans ledit registre, de le signer et d'accomplir toutes autres formalités qui pourraient être requises dans le cadre des résolutions ci-dessus.

### *Evaluation des frais*

Le montant des frais liés au présent acte s'élève à approximativement mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du mandataire de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiqué en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique dont le nom, prénom, état civil et résidence sont connus par le notaire, celui-ci signe le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: M. THOMAS, D. SCHUIND, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12681. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 22 avril 2016.

Référence de publication: 2016097059/784.

(160067053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

---

**Montauk Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 170.796.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société tenue de manière exceptionnelle le 14 mars 2016*

*Quatrième résolution*

Approbation du renouvellement de mandat de Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée Générale décide de renouveler Ernst & Young aux fonctions de Réviseur d'Entreprises de la société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2016. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2017 approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2016.

MONTAUK INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2016101300/17.

(160072478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

---

**Darfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 103.478.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016101894/11.

(160073089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**Hutchison Whampoa Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 151.364.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 29 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2016102114/13.

(160073090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**Lux Youngtimers Club S.C., Société Civile.**

Siège social: L-4433 Soleuvre, 11, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg E 5.316.

L'adresse privée de Monsieur Sébastien WIANDER, gérant et associé de la société, a été transférée du L-4433, Soleuvre 11, rue du Château, au L-4420 Soleuvre, 7, rue des Cerisiers.

Luxembourg, le 02 mai 2016.

*Pour LUX YOUNGTIMERS CLUB S.C.*

Société civile

Référence de publication: 2016102275/12.

(160072943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

**Luxcamper S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 65.665.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 03 mai 2016.

Référence de publication: 2016102278/10.

(160074037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

**Prime Invest I, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 53.202.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 21 avril 2016*

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg,

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, président,

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016102482/18.

(160073183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

**Presta-Gaz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 9.648.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016102479/10.

(160072966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

**Presta-Gaz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 9.648.

L'an deux mille seize, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «PRESTA GAZ S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.648, constituée suivant acte notarié en date du 2 juillet 1971, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 147 du 19 novembre 1971 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 23 février 2016, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe CARTRY, administrateur, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anita MAGGIPINTO, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora GIBERT, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Décision de conférer au Conseil d'Administration la faculté de nommer un Vice-Président au sein du Conseil d'Administration et modification subséquente de l'article 7 des statuts.

2. Modification des pouvoirs de signatures pouvant engager la Société et modification subséquente de l'article 10 des statuts.

3. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée confère au Conseil d'Administration la faculté de nommer un Vice-Président.

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un Président et, le cas échéant, un Vice-président. Il se réunit sur la convocation du Président, ou du Vice-Président ou de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat étant admis. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier les pouvoirs de signature pouvant engager la société et de modifier en conséquence l'article 10 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement celle du Président ou du Vice-Président du Conseil d'Administration.

Pour la gestion journalière, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration ou tout autre mandataire et en fixer les pouvoirs.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. CATRY, A. MAGGIPINTO, F. GIBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C 1, le 25 avril 2016. 1LAC / 2016 / 13373. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

*Le Receveur (signé): MOLLING Paul.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016102480/64.

(160072967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**Prieten S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 86.325.

Le Bilan au 30 juin 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016102481/10.

(160072646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**Patrimony Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1A, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 130.359.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016102457/11.

(160073385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**Prospector Rig 1 Owing Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.001,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 165.721.

In the year two thousand and sixteen, on the thirty-first day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Prospector Rig 1 Owing Company S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 291, route de Luxembourg, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 165.721 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted by Maître Jean Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, on 6 December 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 380 dated 13 February 2012.

THERE APPEARED

The sole shareholder of the Company, Prospector Offshore Drilling S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered address at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register with number B 153.772 (the "Sole Shareholder"), duly represented by Régis Galiotto, notary clerk, by virtue of a proxy given under private seal.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That all the 20,001 (twenty thousand and one) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the change of the structure of the board of managers of the Company;
3. Approval of the amendment of the signature powers to bind the Company;

4. Subsequent amendment of the articles 12, 13 and 14 of the articles of association of the Company in order to reflect the new structure of the board of managers and the signature powers described in resolutions 2. and 3. above;

5. Acknowledgment of the resignations of (i) Mr. Anirudha Pangarkar as class A manager of the Company and (ii) Mr. Andrew O'Shea and Mr. Hugo Froment as class B managers of the Company;

6. Approval of the appointment of Ms. Katrin Höhn and Mr. Ahmad Raja as new managers of the Company; and

7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed of the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

*Second resolution:*

It is resolved to approve the amendment of the structure of the Company's board of managers by removing the categories A and B of managers of the Company.

*Third resolution:*

It is resolved to approve the amendment of the Company's signatory policy, so that the Company shall be bound by the joint signature of two managers.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the second and third resolutions above, it is resolved to amend accordingly the articles 12, 13 and 14 of the articles of association of the Company (the "Amendment of Articles") to read as follows:

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two managers.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or upon the joint call by two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by fax, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by fax or similar mean of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by fax, or any other similar mean of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman or jointly by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial procee-



dings or otherwise shall be signed by the chairman or jointly by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.”

*Fifth resolution:*

Further to the Amendment of Articles, it is resolved (i) to acknowledge the resignations of Mr. Anirudha Pangarkar as class A manager of the Company, and of Mr. Andrew O'Shea and Mr. Hugo Froment as class B managers of the Company, with effect as of the date of this general meeting (the “Resignations”) and (ii) to grant them a discharge for the performance of their mandate as from the date of their appointment until the date hereof.

*Sixth resolution:*

It is resolved to appoint (i) Ms. Katrin Höhn, born on 11 August 1982 in Hildburghausen, Germany, with professional address at Paragon Offshore Leasing (Switzerland) GmbH building, Lindenstrasse 14, 6340 Baar, Switzerland and (ii) Mr. Ahmad Raja born on 20 March 1957 in Rawalpindi, Pakistan with professional address at Paragon Offshore building, Baine Johnston Centre, 4<sup>th</sup> Floor, 10 Fort William Place, St. John's, Newfoundland & Labrador, Canada A1C 1K4, as new managers of the Company, with effect as of the date of this general meeting and for an undetermined duration (the “Appointments”).

As a consequence of the Resignations and the Appointments, the board of managers of the Company will be, effective as of 31 March 2016, composed of:

- Ms. Sandrine Algrain, manager;
- Ms. Katrin Höhn, manager; and
- Mr. Ahmad Raja, manager.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above resolutions, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.-Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le trente-et-un mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Prospector Rig 1 Owning Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 291, route de Luxembourg, L-1150 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.721 (la «Société»), constituée par un acte notarié de Maître Jean Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 6 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 380 du 13 février 2012.

A COMPARU:

L'associé unique de la Société, Prospector Offshore Drilling S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.772 (l'«Associé Unique»), dûment représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée “ne varietur” par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'enregistrer comme suit:

I.- Que les 20.001 (vingt mille une) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique déclare avoir été dûment informé par avance.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
  2. Approbation du changement de structure du conseil de gérance de la Société;
  3. Approbation de la modification des pouvoirs de signature pour engager la Société;
  4. Modification subséquente des articles 12, 13 et 14 des statuts de la Société afin de refléter la nouvelle structure du conseil de gérance de la Société et les pouvoirs de signature décrits aux résolutions 2. et 3. qui précèdent;
  5. Constat des démissions de (i) M. Anirudha Pangarkar en tant que gérant de classe A de la Société et de (ii) M. Andrew O'Shea et M. Hugo Froment en tant que gérants de classe B de la Société;
  6. Approbation de la nomination de Mme Katrin Höhn et M. Ahmad Raja en tant que nouveaux gérants de la Société;
- and
7. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mis à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Seconde résolution:*

Il est décidé d'approuver le changement de structure du conseil de gérance de la Société en supprimant les catégories A et B de gérants de la Société.

#### *Troisième résolution:*

Il est décidé d'approuver la modification du régime de signature de la Société, de sorte que la Société pourra être engagée par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.

#### *Quatrième résolution:*

En conséquence des deuxième et troisième résolutions ci-dessus, il est décidé de modifier les articles 12, 13 et 14 des statuts de la Société (la «Modification des Statuts») afin de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de son/leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou sur convocation conjointe de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie ou tout moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie ou tout autre moyen similaire de communication, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou conjointement par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou conjointement par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.»

*Cinquième résolution:*

Suite à la Modification des Statuts, il est décidé (i) de constater les démissions de M. Anirudha Pangarkar en tant que gérant de classe A de la Société, et de M. Andrew O'Shea et M. Hugo Froment en tant que gérants de classe B de la Société avec effet à la date de la présente assemblée (les «Démissions») et (ii) de leur donner décharge pour l'accomplissement de leur mandat depuis la date de leur nomination jusqu'à la présente date.

*Sixième résolution:*

Il est décidé de nommer (i) Mme Katrin Höhn, née le 11 août 1982 à Hildburghausen, Allemagne, résidant professionnellement au Paragon Offshore Leasing (Switzerland) GmbH, Lindenstrasse building 14, 6340 Baar, Suisse, et (ii) M. Ahmad Raja, né le 20 mars 1957 à Rawalpindi, Pakistan résidant professionnellement au Paragon Offshore building, Centre Baine Johnston, 4<sup>ème</sup> étage, 10 Fort William Place, St. John's, Newfoundland & Labrador, Canada A1C 1K4, en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet à la date de la présente assemblée et pour une durée indéterminée (les «Nominations»).

En conséquence des Démissions et des Nominations, le conseil de gérance de la Société sera, avec effet au 31 mars 2016, composé de:

- Mme Sandrine Algrain, gérante;
- Mme Katrin Höhn, gérante; et
- M. Ahmad Raja, gérant.

*Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec les résolutions qui précèdent, ont été estimés approximativement à mille quatre cents Euros (1,400.-Euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/11453. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016102436/233.

(160073741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

**Rawi S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 40.316.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016102511/11.

(160073098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**T.N.D. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4738 Pétange, 2, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Avril 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016102624/10.

(160072849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**Teal Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.257.

EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2016 que la Société BRE/Management 6 S.A. a démissionné en tant que gérant de la Société avec effet au 15 avril 2016.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société Logicor Europe Management S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 35 Avenue Monterey, 2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 205.393, en tant que gérant unique de la Société, avec effet au 15 avril 2016 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société Logicor Europe Management S.A. en qualité de gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2016102637/20.

(160073391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**United Caps Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-9501 Wiltz, Zone Industrielle de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 50.225.

L'an deux mille seize, le vingt-trois avril.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "United Caps Holding", établie et ayant son siège social à L-9501 Wiltz, Zone Industrielle de Wiltz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 50225 (la "Société"), constituée originellement sous la dénomination de THERMOFINANCE S.A., suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 2 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 251 du 10 juin 1995, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 septembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2926 du 26 octobre 2015.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean Benoit HENCKES, Administrateur de société, demeurant à Clos des Buis 2, B-6600 Bastogne.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean MULLER, Administrateur de société, demeurant à Rue Plaetis 2, L-2338 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian FRANÇOIS, Administrateur de société, demeurant au 356 route de Diekirch, B-6700 Frassem.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour, envoyés aux actionnaires nominatifs par lettre recommandée le 29 mars 2016 et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date des 31 mars 2016 et 12 avril 2016.
- au journal "Lëtzebuurger Journal" en date des 31 mars 2016 et 12 avril 2016.

Les justificatifs de ces publications sont déposés auprès du bureau de l'Assemblée.

B) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Constatation et approbation de l'anticipation de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant pour objet l'approbation des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.

2. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.

3. Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2015 et du compte de profits et pertes y relatif; affectation du résultat.

4. Présentation et approbation du rapport consolidé de gestion, des comptes consolidés et du rapport du réviseur d'entreprises agréé relatif à ces comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2015.

5. Approbation des comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2015.

6. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.

7. Adoption des nouveaux statuts aux fins d'introduire notamment des catégories d'administrateurs A et B, un nouveau régime de signature statutaire en cas d'administrateurs A et B, des clauses relatives au démembrement de la propriété, aux transferts d'actions, ainsi qu'au pacte d'actionnaires, suivant projet de statuts en annexe.

8. Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration et approbation de la rémunération des Administrateurs.

9. Divers.

Seul le point 7 de l'ordre du jour fera l'objet de la présente assemblée générale extraordinaire, les autres points ayant déjà été détaillés dans un procès-verbal séparé sous seing privé.

C) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

D) Qu'il ressort de ladite liste de présence que sur les quarante et un mille cent cinquante-cinq (41.155) actions en circulation, 40.474 actions, représentant 98,34 % du capital social émis de la Société, sont présentes ou représentées à l'Assemblée.

E) Qu'en conséquence l'Assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est, selon l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir préalablement parfaite connaissance.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

En vue de l'insertion dans les Statuts, notamment, de catégories d'Administrateurs A et B, d'un nouveau régime de signature statutaire en cas d'administrateurs A et B, de clauses relatives au démembrement de la propriété ainsi qu'aux transferts d'actions, l'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des Statuts de la Société.

Les STATUTS auront dorénavant la teneur suivante:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siege social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «United Caps Holding».

Le siège social est établi à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, Il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en associations en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à quarante-et-un millions cent cinquante-cinq mille Euros (EUR 41.155.000.-) représenté par quarante-et-un mille cent cinquante-cinq (41.155) actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de propriété juridique des actions entre l'usufruit et la nue-propriété, le droit préférentiel de souscription attaché aux actions reviendra au nu-propriétaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par action. Si une action était détenue par plus d'une personne, les personnes revendiquant la propriété de l'action devront désigner un seul mandataire afin de représenter l'action à l'égard de la société. La société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été nommée. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire, sauf stipulation contraire dans les présents statuts.

En cas de démembrement de propriété juridique des actions entre l'usufruit et la nue-propriété, la société devra immédiatement en être informée et devra inscrire dans le registre des actionnaires de la société le nom de l'usufruitier et du nu-propriétaire.

## **Titre II. Transferts d'actions**

**Art. 4.** Chaque année le conseil d'administration fait établir par un expert indépendant une valorisation de la société et donc de la valeur de l'action. L'expert est mandaté par le conseil d'administration. La méthode de valorisation sera validée, sur proposition de l'expert, par le conseil d'administration et appliquée d'année en année.

Le conseil d'administration a le droit, avec le consentement unanime de tous les administrateurs, d'amender cette méthode de valorisation [et/ou de mandater un autre expert pour effectuer la valorisation] à condition toutefois que cela soit dûment justifié.

La valeur de l'action est communiquée aux actionnaires au plus tard dix jours avant l'assemblée générale annuelle de la société.

**Art. 5.** Tout actionnaire peut vendre ou donner librement tout ou partie de ses actions à un membre (ou des membres) de sa famille jusqu'au deuxième degré sans que l'article 6 et les articles suivants de ce titre ne soient applicables. Un courrier recommandé avec accusé de réception informant d'une telle disposition sera adressé par le cédant ou le cessionnaire au président du conseil d'administration au siège de la société au plus tard un mois après la réalisation de l'opération.

**Art. 6.** Dans le cas où un ou plusieurs actionnaires désireraient vendre tout ou partie de leurs actions, à tout autre qu'une personne visée à l'article 5 des présents statuts, ils ne pourront le faire qu'après avoir offert de vendre les mêmes actions aux autres actionnaires en proportion des actions détenues par ces derniers et selon les modalités déterminées ci-après:

a) L'actionnaire cédant devra donner connaissance par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au président du conseil d'administration au siège de la société de son intention de vendre tout ou partie de ses actions.

b) Si les actions à céder en une ou plusieurs fois sont détenues par un ou plusieurs actionnaire(s) possédant ensemble plus de 25% du capital social de la société (y compris dans le cas où en résultat de la cession envisagée l'actionnaire cédant se retrouverait avec un pourcentage de participation inférieur à celui-ci) cette lettre devra comprendre le nombre d'actions que l'actionnaire cédant souhaite vendre, le prix proposé ainsi que toutes les conditions applicables et l'identité de l'acquéreur. Cette lettre vaudra offre de vente de ces actions aux autres actionnaires de la société proportionnellement à la participation de chacun d'eux dans le capital social de la société (le «droit de préemption»). Cette lettre comprendra également, sous peine de nullité de la vente à conclure entre l'actionnaire cédant et le tiers acquéreur, l'engagement de l'acquéreur d'acheter, au cas où le droit de préemption ne serait pas exercé par les autres actionnaires par rapport à toutes



les actions offertes, les actions des actionnaires qui n'ont pas exercé le droit de préemption, si ceux-ci le souhaitent, aux mêmes conditions (le «droit de suite»). Le tiers acquéreur s'engagera à acheter à chacun des actionnaires leurs actions représentant le même pourcentage de leurs actions respectives que le pourcentage des actions de l'actionnaire cédant par rapport à toutes les actions de celui-ci dans la société. Afin d'éviter tout doute, si le droit de préemption est exercé et, par conséquent, l'actionnaire cédant vend au tiers acquéreur un nombre d'actions moindre que celui initialement prévu, le pourcentage d'actions des autres actionnaires que le tiers acquéreur sera obligé d'acheter sera diminué dans la même proportion.

c) Le président du conseil d'administration informe les autres actionnaires de la proposition (y compris de l'allocation des actions offertes à chacun des autres actionnaires aux fins de l'exercice du droit de préemption ou, alternativement, le droit de suite) endéans les 15 jours de la réception de la lettre visée au paragraphe précédent. Ces actionnaires ont à leur tour un mois pour faire connaître au président du conseil d'administration leur intention d'exercer leur droit de préemption aux mêmes conditions, notamment de prix, offertes par le tiers acquéreur, sachant que chaque actionnaire ne peut exercer le droit de préemption que pour la totalité des actions qui lui ont été offertes. L'acceptation de l'offre sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au président du conseil d'administration.

d) Faute pour les autres actionnaires de notifier leur acceptation dans le délai susmentionné, ils sont réputés avoir refusé définitivement sans qu'il en résulte une renonciation pour l'exercice ultérieur du droit de préemption pour toute cession ultérieurement projetée.

e) Le prix de préemption devra être payé par les actionnaires qui ont accepté l'offre dans les trois mois de l'acceptation à moins que les parties conviennent d'un autre délai de paiement. Le transfert de la propriété des actions prendra l'effet à la date de paiement intégral du prix. A défaut de paiement du prix dans ce délai, la vente sera résolue de plein droit, sans mise en demeure, par la seule échéance du terme, à moins que le vendeur ne préfère poursuivre l'exécution et en informe l'acheteur au moins une semaine avant l'échéance du terme par lettre recommandée avec accusé de réception.

f) Les actions pour lesquelles le droit de préemption n'aura pas été exercé (lors de ce premier tour), sont proposées aux actionnaires qui ont exercés leur droit de préemption. Ces actionnaires peuvent acquérir ces actions au prorata de leur préemption. Si au terme de ce second tour, il reste des actions dont le droit de préemption n'a pas été exercé, ces actions ne pourront être cédées à des tiers qu'à condition que les acquéreurs soient agréés par le conseil d'administration par une décision à intervenir dans le délai d'un mois de l'échéance du terme visé au paragraphe c) ci-avant. La décision du conseil d'administration n'a pas besoin d'être motivée et n'est susceptible d'aucun recours. La décision sera notifiée à tous les actionnaires par lettre recommandée envoyée au plus tard 5 jours après la date de la prise de décision. A défaut de prise de décision par le conseil d'administration, l'agrément sera réputé donné.

En cas de refus d'agrément, les actionnaires qui avaient exercé le droit de préemption seront obligés d'acquérir eux-mêmes au prorata les actions non-agrées aux mêmes conditions que celles offertes par le tiers acquéreur au plus tard dans un délai de trois mois de la date du refus d'agrément (le transfert de la propriété des actions à chacun des actionnaires en question prenant l'effet à la date à laquelle il paiera l'intégralité du prix à l'actionnaire cédant)

g) Pas plus tard que dans les 15 jours qui suivent, l'expiration du délai d'un mois visé au paragraphe f) ou de la notification de l'agrément du conseil d'administration, les actionnaires qui n'ont pas exercé leur droit de préemption pourront se prévaloir de l'engagement du tiers acquéreur d'acheter leurs actions au prorata indiqué au paragraphe b). Ce droit de suite sera exercé par le biais d'une notification par lettre recommandée avec accusé de réception au président du conseil d'administration qui la transmettra sans délai à l'actionnaire cédant. La vente de leurs actions par les actionnaires ayant exercé leur droit de suite sera conclue en même temps et fera partie de la même transaction que la vente par l'actionnaire cédant au tiers acquéreur des actions sur lesquelles le droit de préemption n'a pas été exercé. Afin d'éviter tout doute, aucun agrément supplémentaire ne sera requis pour la vente des actions par les actionnaires exerçant leur droit de suite.

h) Sans préjudice ce qui est prévu à l'article 6 a) à g), au cas où les actions dont l'actionnaire cédant souhaite disposer, représenteraient plus de 50% du capital social de la société, l'actionnaire cédant aura le droit d'obliger tous les autres actionnaires de la société à vendre au cours de la même transaction, en même temps que l'actionnaire cédant et aux mêmes conditions, y compris le prix, toutes les actions que ceux-ci détiennent dans la société. L'exercice de ce droit par l'actionnaire cédant se fera par l'insertion d'une mention à cet effet dans la lettre visée au paragraphe a) laquelle devra comprendre le nombre exact d'actions que l'actionnaire cédant souhaite vendre, le prix proposé ainsi que toutes les conditions applicables et l'identité de l'acquéreur. Le président du conseil d'administration informe les autres actionnaires de leur obligation de vendre leurs actions ensemble avec l'actionnaire cédant endéans les 15 jours de la réception de la lettre visée à la phrase précédente.

i) Dans le cas d'une vente par plusieurs actionnaires agissant de concert portant sur les actions représentant plus de 50% du capital social de la société, les actionnaires cédants peuvent se prévaloir du droit prévu au paragraphe h) ci-dessus s'il existe un accord unanime entre eux pour ce faire.

j) Si les actions à céder représentent moins de 25% du capital social de la société, et la transaction ne tombe pas dans le champ d'application du point b) du présent article, la procédure suivante sera appliquée:

i. La société aura le droit de racheter les mêmes actions pour un prix établi sur base de l'évaluation la plus récente visée à l'article 4 et en conformité avec les dispositions de la loi.

ii. Si la société ne souhaite pas racheter toutes ces actions, tous les actionnaires seront convoqués par le président du conseil d'administration à une réunion lors de laquelle les actions non-rachetées par la société seront offertes aux action-

naires autres que le cédant aux mêmes conditions, notamment de prix, offertes par le tiers acquéreur La réunion doit se tenir au moins huit semaines avant la date de l'assemblée générale annuelle de la société.

iii. Lors de la réunion, qui sera présidée par le président du conseil d'administration, les actionnaires (ou leurs mandataires) qui désirent acheter des actions se font connaître. Les actions à vendre sont offertes aux actionnaires proportionnellement à la participation de chacun d'eux dans le capital social de la société. Vu qu'une action n'est pas divisible, les actions qui ne sont pas attribuées, sont rachetées par la société. A la fin de la réunion les acheteurs et les vendeurs signent un contrat ou plusieurs contrats séparés d'achat et de vente qui prévoit/prévoient un paiement endéans les deux mois. Si le paiement n'intervient pas dans ce temps et si les contractants ne veulent pas prolonger les délais, la vente sera résolue de plein droit, sans mise en demeure, par la seule échéance du terme. Les actions non vendues pourront être cédées à l'acquéreur initial.

Par dérogation à ce qui est stipulé dans cet article 6, les actionnaires peuvent décider à l'unanimité de renoncer à leur droit de préemption si cela est souhaitable pour la bonne marche des affaires [et d'aliéner une partie des actions à des tiers].

En cas de démembrement de propriété juridique des actions entre l'usufruit et la nue-propriété, le droit de préemption attaché aux actions reviendra au nu-proprétaire. [Le cas échéant, le droit de suite attaché aux actions sur lesquelles un usufruit a été créé ne peut être exercé que conjointement par le nu-proprétaire et l'usufruitier de sorte que l'usufruit et la nue-propriété des actions soient cédés en même temps et l'acquéreur en acquiert, par conséquent, la pleine propriété.]

En cas de démembrement de propriété juridique des actions entre l'usufruit et la nue-propriété, les dispositions du présent article s'appliqueront mutatis mutandis tant à la vente de la nue-propriété qu'à la vente de l'usufruit.

**Art. 7.** Toute disposition des actions de la société autre que celles visées aux articles 5 et 6 requiert un agrément du conseil d'administration à intervenir dans le délai d'un mois de la communication au conseil d'administration (i) du désir de céder ses actions par un actionnaire ou (ii) de l'information sur la survenance d'un évènement susceptible de causer la cession des actions de la société). La décision du conseil d'administration n'a pas besoin d'être motivée et n'est susceptible d'aucun recours.

Le présent article s'applique à tous les cas de cession, de transfert, de transmission d'actions et de droits de préférence y compris en cas de distributions d'actions à la suite de la dissolution d'une société actionnaire, d'apports en sociétés, d'adjudication sur saisie, etc.

En cas de démembrement de propriété juridique des actions entre l'usufruit et la nue-propriété, les dispositions du présent article s'appliqueront mutatis mutandis tant à la disposition de la nue-propriété qu'à la disposition de l'usufruit.

**Art. 8.** Toute disposition des actions de la société (y compris, afin de lever tout doute, de l'usufruit constitué sur des actions ou de la nue-propriété des actions) en contravention des articles 5 à 7 sera nulle et sans effet par rapport à la société. La société ne donnera pas d'effet à une telle opération et, notamment, refusera de l'inscrire dans le registre des actionnaires.

Dans le cas où un actionnaire céderait des actions en contravention des articles 5 à 7, il sera tenu de payer aux autres actionnaires, à titre d'indemnité irréductible et forfaitaire, une somme de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros) et ce en dehors de tout préjudice pour lequel la partie lésée se réserve le droit d'entamer des poursuites en dommages et intérêts.

**Art. 9.** Sous réserve des dispositions de la loi et, notamment, l'existence des fonds propres suffisants, chaque année la société fera une offre aux actionnaires de racheter une portion de leurs actions, sauf décision du conseil d'administration prise à la majorité de 75%.

L'opération de rachat sera réalisée par le conseil d'administration sur base d'une autorisation et selon les modalités fixées par l'assemblée générale conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. L'assemblée fixera, notamment, un montant maximum qui pourra être utilisé annuellement pour le rachat d'actions propres.

Le prix de rachat se basera sur la valorisation obtenue conformément à l'article 4 à laquelle sera appliquée une décote de quinze pourcent (15%).

Le conseil d'administration déterminera l'organisation du processus de rachat, y compris la forme de la notification de l'offre aux actionnaires, le délai de réponse et celui pour la conclusion de la transaction.

Si en réponse à l'offre faite par le conseil d'administration un ou plusieurs actionnaires communique(nt) au conseil d'administration l'intention de vendre un nombre d'actions supérieur à celui proposé dans l'offre de rachat, le conseil d'administration sera obligé de soumettre à l'assemblée générale une demande d'autorisation pour un tel rachat.

### **Titre III. Administration, Surveillance**

**Art. 10.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Les administrateurs sont rééligibles. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le conseil d'administration devra choisir parmi ses membres un président qui aura une voix prépondérante en cas de partage des voix.

Le conseil d'administration peut être composé d'administrateurs A et B. Dans ce cas, les règles suivantes seront d'application:

- (i) l'(les) actionnaire(s) représentant la majorité de capital social proposeront à l'assemblée générale une liste de candidats pour la nomination en tant qu'administrateurs A;
- (ii) les actionnaires autres que le(s) majoritaire(s) proposeront à l'assemblée générale des candidats pour la nomination en tant qu'administrateur(s) B;
- (iii) le nombre d'administrateurs A sera égal au nombre des administrateurs B plus un;
- (iv) le président du conseil d'administration devra être choisi parmi les administrateurs A;
- (v) le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration incluant au moins la moitié (arrondi vers le haut en cas d'un nombre impair) des administrateurs A; et
- (vi) les résolutions seront adoptées à la majorité des voix exprimées des administrateurs présents ou représentés à cette réunion incluant le vote positif de la majorité des Administrateurs A.

**Art. 11.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, e-mail ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature de son administrateur unique et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature collective de deux administrateurs, incluant, lorsque le conseil d'administration est composé des administrateurs A et B, la signature d'au moins un administrateur A.

**Art. 13.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 14.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 15.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

#### **Titre IV. Assemblée générale et répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

En cas de démembrement de propriété juridique des actions, tant l'usufruitier que le nu-proprétaire seront convoqués à toute assemblée générale. L'usufruitier et le nu-proprétaire ont tous deux accès à tous les documents devant être fournis à l'assemblée générale.

En cas de démembrement de propriété juridique des actions, seul l'usufruitier aura le droit de voter sur toutes décisions des assemblées générales, notamment, et ce de manière non limitative, sur toute décision relative à la nomination du conseil d'administration, du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprises, l'approbation des comptes annuels et la distribution de dividendes, à l'exception des décisions affectant le droit de disposition du nu-proprétaire.

À ce sujet, seul(s) le(s) nu(s)-propriétaire(s) aura(ont) le droit de voter aux assemblées générales appelées à statuer sur les questions suivantes:

- (i) modification de l'objet social de la société,
- (ii) modification de la structure du capital social et notamment, sur les décisions relatives (a) à l'augmentation du capital et à toute émission d'actions ou de droits similaires tel que l'émission d'obligations (convertibles ou pas), de parts bénéficiaires, de bons de souscription ou, de façon générale, tout titre donnant droit à souscrire aux actions de la société (b) à la modification de la valeur nominale des actions, (c) à la reclassification et la création de nouvelles classes des actions émises de la société, (d) à la réduction de capital, (e) au rachat des actions par la société dans le cas permis par la Loi sur les sociétés et les présents statuts, (f) à l'amortissement du capital social et (g) au remboursement par la société de la prime d'émission et des primes assimilées (y compris des apports en capitaux propres non-rémunérés par l'émission de titres) [ainsi qu'à la distribution des réserves de la société];
- (iii) toute fusion, scission, liquidation ou tout autre restructuration similaire de la société; et

(iv) le changement de la forme juridique de la société.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

En cas de démembrement de propriété juridique des actions, (i) lorsqu'une distribution de dividende aura été décidée par l'organe compétent (y compris par le conseil d'administration dans l'hypothèse d'un acompte sur dividende), l'usufruitier aura le droit de recevoir le dividende à distribuer à l'égard des actions sur lesquelles il possède un droit d'usufruit et (ii) lorsqu'une réduction de capital, un amortissement de capital, un remboursement de prime d'émission ou des primes assimilées (y compris des apports en capitaux propres non-rémunérés par l'émission de titres) ou une distribution des réserves de la société auront été décidés par l'organe compétent, les sommes (ou biens dans le cas de distributions en nature) à verser à ce titre reviendront exclusivement au nu-propriétaire.

**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le second samedi de mai à 9.00 heures.

**Art. 18.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

#### **Titre V. Exercice social, Dissolution**

**Art. 19.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

#### **Titre VII. Arbitrage**

**Art. 21.** Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'application des présents statuts sera soumis à la juridiction exclusive d'un tribunal arbitral qui statuera selon les modalités fixées ci-après et conformément aux articles 1224 et suivants du Nouveau Code de Procédure Civile luxembourgeois.

Le tribunal arbitral sera composé d'un arbitre unique et siègera à Luxembourg.

L'arbitre sera désigné d'un commun accord entre les parties à la présente convention. A défaut d'accord sur le choix de l'arbitre dans un délai de 15 (quinze) jours après qu'une demande d'arbitrage aura été notifiée par la partie demanderesse à la partie défenderesse, le choix de l'arbitre sera opéré par ordonnance du président du tribunal d'arrondissement, rendue sur requête de la partie la plus diligente et non susceptible de recours.

La langue de procédure sera le français.

Toutes notifications et communications entre les parties et par les parties à l'arbitre se feront par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception ou par une remise en mains propres du destinataire contre remise d'un accusé de réception. Ces notifications et communications seront réputées être remises à la date de réception mentionnée sur l'accusé de réception.

Le tribunal arbitral rendra sa sentence par écrit et dûment motivée dans le délai de 3 (trois) mois à compter de la date de réception de la lettre adressée à l'arbitre le nommant.

Le tribunal arbitral statuera en dernier ressort, les parties convenant de renoncer à tout recours.

Les provisions sur les frais de procédure et honoraires de l'arbitre seront avancées par les parties par parts égales. Par la suite ces frais et honoraires seront à la charge de la partie perdante.

#### **Titre VIII. Disposition générale**

**Art. 22.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200.-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Kleinbettingen, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. B. HENCKES, J. MULLER, C. FRANÇOIS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 27 avril 2016. 2LAC/2016/8934. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 29 avril 2016.

Référence de publication: 2016102705/365.

(160073844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**UBS Luxembourg Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 76.778.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale de la Société en date du 15 avril 2016*

L'Assemblée Générale de la Société a décidé:

1. de renommer Madame Alicia ZEMANEK, comme présidente du conseil d'administration de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra au cours de l'année 2017;
2. de renommer Monsieur Ariste CHIABOTTI, comme membre du conseil d'administration de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra au cours de l'année 2017;
3. de renommer Monsieur Martin BAUMERT, comme membre du conseil d'administration de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra au cours de l'année 2017;
4. de renommer Monsieur Manfred WÜTHRICH, comme membre du conseil d'administration de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra au cours de l'année 2017;
5. de renommer Monsieur Christian BORNER, comme membre du conseil d'administration de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra au cours de l'année 2017;
6. de renommer PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, comme Réviseur d'entreprises agréé de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra au cours de l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2016102713/24.

(160073196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**Universal Care S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 3, avenue de la Porte - Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 83.591.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2016.

Référence de publication: 2016102822/11.

(160072664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**Winfirst International Petroleum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 158.063.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 29 avril 2016*

En date du 29 avril 2016, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de remplacer Mr Abdelhakim Chagaar, en tant que gérant B de la Société, par Mme Yu Jiang, née le 5 août 1982 à Kunming, Province du Yunnan (Chine), demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B de la Société, pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants A:*

- Shuxia DONG

- Xuebo YANG

*Gérants B:*

- Intertrust Management (Luxembourg) Sarl
- Giuseppe DI MODICA
- Yu JIANG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016103793/24.

(160074683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

**Winebrations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5427 Greiveldange, 20, Kerwech.

R.C.S. Luxembourg B 205.805.

—  
STATUTS

L'an deux mille seize, le vingt-sixième jour du mois d'avril;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Kevin ROHMER, salarié, né le 17 mai 1978 à Luxembourg, demeurant à L-1429 Luxembourg, 81, rue Tony Dutreux;

2) Monsieur Sven BARTHEL, salarié, né le 14 octobre 1978 à Luxembourg, demeurant à L-2359 Luxembourg, 44, rue Camille Polfer,

ici représenté par Monsieur Luc BREDEMUS, ci-après nommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui;

3) Monsieur Luc BREDEMUS, salarié, né le 03 novembre 1977 à Luxembourg, demeurant à L-1863 Luxembourg, 27, Knäppchen;

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les parties ci-avant désignées et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associés dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet:

- l'importation et l'exportation, l'achat et vente de toutes sortes de marchandises alimentaires et non-alimentaires ainsi que de boissons alcoolisées et non-alcoolisées;
- toutes les activités liées à l'exploitation d'une agence d'affaires, notamment toutes activités de représentation commerciale;
- l'exploitation d'un webshop;
- l'organisation d'événements culinaires et de dégustations;
- l'organisation de voyages oeno-gastronomiques;
- l'organisation de cours de cuisine.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, financières et autres, se rapportant directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «Winebrations S.à.r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Commune de Stadtbredimus.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La Société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays ou à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital est fixé à la somme de douze mille sept cent cinquante (EUR 12.750) représenté par cent deux (102) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, entièrement libérées.



**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs et pour cause de morts à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, lesquels représentent la société soit individuellement, soit conjointement. Leurs pouvoirs seront fixés par l'assemblée générale des associés. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'elle possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés qui peuvent le reporter à nouveau ou le distribuer.

**Art. 16.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales et ses amendements successifs se trouvent remplies.

#### *Souscription et libération*

Les comparants ont souscrit les parts sociales et les ont libérées intégralement de la manière suivante:

Monsieur Kevin ROHMER, prénommé, .....	34 parts sociales
Monsieur Sven BARTHEL, prénommé, .....	34 parts sociales
Monsieur Luc BREDEMUS, prénommé, .....	<u>34 parts sociales</u>
TOTAL .....	102 parts sociales

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille sept cent cinquante euros (EUR 12.750) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2016.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

#### *Résolutions des associés*

Et aussitôt les associés, représentants l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, ont pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est établie à L-5427 Greiveldange, 20, Kerwech.

2. Monsieur Kevin ROHMER, salarié, né le 17 mai 1978 à Luxembourg, demeurant à L-1429 Luxembourg, 81, rue Tony Dutreux, est nommé gérant, pour une durée indéterminée.

3. La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. ROHMER, L. BREDEMUS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 29 avril 2016. 2LAC/2016/9211. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 3 mai 2016.

Référence de publication: 2016102856/111.

(160074328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**Woodie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 153.002.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016102858/10.

(160073767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**Wisteria Participations I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9365 Eppeldorf, 13, Schlappgaass.

R.C.S. Luxembourg B 190.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eppeldorf, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016102857/10.

(160073582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**Wisley S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 57.649.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 29 avril 2016 à 9:00 heures.*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La société Audex S.à r.l. a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société a été acceptée avec effet au jour de ladite assemblée;

En outre il résulte également dudit procès-verbal, que:

- Monsieur Tom Richard Gordon, né le 14 août 1937 à Keighley, Royaume-Uni, résidant au 3, am Duerf, L-9841 Walhausen, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes;

- Le mandat du commissaire aux comptes arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2016.

Wisley S.A.

Représentée par M. Fabio Mastrosimone

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2016103798/22.

(160074962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**WOFU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.600.

---

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue à Luxembourg le 19 avril 2016*

- Démission de Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Philippe Jouard, né le 14 septembre 1961 à Aix en Provence (France) et demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Madame Elise Lethuillier, administrateur démissionnaire.

Le nouvel Administrateur terminera le mandat de son prédécesseur ayant pour terme l'Assemblée Générale Ordinaire de 2019.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

- Transfert du siège social de la société, et ce à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016, du 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, au 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016103799/20.

(160074934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**Seven Ucits, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 196.158.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Seven Ucits*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2016103679/11.

(160075166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**SI Phoenix (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 42.266.200,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 144.455.

---

Par résolutions signées en date du 18 avril 2016, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de John Sinkus, avec adresse professionnelle au 80, South Main Street, 03755 Hanover, États-Unis, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

2. Nomination de Sheila Nicoll, avec adresse professionnelle au 14, Wesley Street, 5<sup>th</sup> floor, HM 11 Hamilton, Bermudes, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016103690/15.

(160075071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**Dundeal (International) 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 2, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 174.641.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 4 mai 2016 que M. Pietro Longo, ayant son adresse professionnelle au 4, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 4 mai 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundeal (International) 16 S.à r.l.

Référence de publication: 2016104034/14.

(160075671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

---

**Chen Capital Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 205.859.

—  
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twelfth of April.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

## THERE APPEARED:

Mr. Huocan CHEN, businessman, born on 7 January 1971 in Fujian (China), having his address at No. 39, Bridge South, Hankou Village, Chendai Town, Jinjiang, Fujian (China) (the "Appearing Party"),

The Appearing Party was represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, Notary Clerk, residing professionally in Pétange, (the "Proxyholder") pursuant to a power of attorney dated 8 April 2016. The power of attorney, signed *ne varietur* by the Proxyholder and the notary, shall remain annexed to this deed and shall be registered with it.

The Appearing Party, represented by the Proxyholder, has requested the notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation:

**Chapter I - Form, Name, Corporate object, Duration, and registered office**

**1. Art. 1. Form.** There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

**2. Art. 2. Name.** The Company shall bear the name "Chen Capital Limited S.à r.l.".

**3. Art. 3. Corporate object.**

3.1 The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3.2 The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever type or origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and intellectual property rights developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities) or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer (to the extent prohibited by any applicable law). It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities.

3.4 In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

**4. Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**5. Art. 5. Registered office.**

5.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

5.2 It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

5.3 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Chapter II - Share capital, Shares and transfer of shares****6. Art. 6. Share capital.**

6.1 The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

6.2 The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 17 of the Articles.

6.3 The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles. The Sole Manager or the Board of Managers (as defined below) will have to be authorised by the shareholders' meeting acting in accordance with Article 17.8 to proceed to such a repurchase. In any case, the repurchase cannot result in reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed capital and the reserves which may not be distributed under the Law and the Articles.

**7. Art. 7. Share premium account.** The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium is at the free disposal of the shareholders.

**8. Art. 8. Shareholders' rights.**

8.1 All shares have equal economic and voting rights.

8.2 Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with Article 20.

**9. Art. 9. Shares indivisibility.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**10. Art. 10. Transfer of shares.**

10.1 In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

10.2 In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with articles 189 and 190 of the Law.

**Chapter III - Management****11. Art. 11. Board of managers.**

11.1 The Company is managed by one (the "Sole Manager") or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (the "Board of Managers").

11.2 The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

**12. Art. 12. Powers of the sole manager or the board of managers.**

12.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

12.2 All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

**13. Art. 13. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, (ii) the joint signature of any two managers, or (iii) the single or joint signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers.

**14. Art. 14. Delegation and agent of the sole manager or the board of managers.** The Sole Manager or the Board of Managers or any two managers may delegate his/her/its/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) and shall determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

**15. Art. 15. Meeting of the board of managers.**

15.1 The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting. The chairman shall have no casting vote.

15.2 The Board of Managers may elect a secretary who needs not be a manager or a shareholder of the Company.

15.3 The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any two (2) managers. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires at the place indicated in the convening notice.

15.4 Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

15.5 No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

15.6 A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

15.7 The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

15.8 One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

15.9 A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the present written resolutions.

15.10 For each meeting of the Board of Managers, written minutes of a meeting shall be prepared, signed by all managers present or represented at the meeting and stored at the registered office of the Company.

15.11 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager.

**16. Art. 16. Liability of the managers.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

#### Chapter IV - Shareholders' meetings

##### 17. Art. 17. Shareholders' meetings.

17.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

17.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his/its shareholding.

17.3 If there are more than twenty-five shareholders, the shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

17.4 If there are less than twenty-five shareholders, each shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

17.5 Shareholders' meetings may always be convened by the Board of Managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

17.6 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

17.7 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

17.8 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholder(s) owning more than half of the share capital.

17.9 However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

#### Chapter V - Accounting year and annual accounts

**18. Art. 18. Accounting year.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

##### 19. Art. 19. Annual accounts and annual general meeting of shareholders.

19.1 At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

19.2 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.



19.3 The balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the shareholders for approval each year.

19.4 If there are more than twenty-five shareholders, the supervision of the Company must be entrusted to a supervisory board comprising one or more supervisory auditors (commissaires).

**20. Art. 20. Allocation of profits and interim dividends.**

20.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

20.2 Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital.

20.3 The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company in compliance with Article 17.8.

20.4 The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

**Chapter VI - Liquidation and dissolution**

**21. Art. 21. Liquidation.**

21.1 The liquidation of the Company shall be decided by the shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

21.2 At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

21.3 At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with Article 20.3.

**22. Art. 22. Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

**Chapter VII - Applicable law**

**23. Art. 23.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

*Subscription - Payments*

The share capital has been subscribed as follows:

Subscriber	Shares
Mr. Huocan CHEN . . . . .	<u>12,500</u>
Total . . . . .	12,500

All these shares have been fully paid up by a contribution in cash so that the Company's subscribed and issued share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the Company.

*Costs*

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company for its incorporation, amount to about 1,500.- euro.

*Statement*

The notary declares that he/she has checked the existence of the conditions provided for by the Law for the incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and states explicitly that these conditions are fulfilled.

*Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2016.

*Extraordinary general meeting*

The Appearing Party, being the holder of all the shares of the Company and represented by the Proxyholder, passed the following resolutions:

*First resolution:*

Mr. Manuel MOUGET, manager of companies, born on 6 January 1977 in Messancy (Belgium), having his professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg is appointed as sole manager of the Company for an undetermined duration

*Second resolution:*

The registered office of the Company is at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Notarial deed*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Appearing Party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the Appearing Party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Appearing Party, represented by the Proxyholder, known to the notary, by his/her surname, Christian name, civil status and residence, the Appearing Party represented by the Proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le douze avril.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU**

Mr. Huocan CHEN, homme d'affaires, né le 7 janvier 1971 à Fujian (Chine), avec adresse à No. 39, Bridge South, Hankou Village, Chendai Town, Jinjiang, Fujian (Chine) (la «Partie comparante»),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, (le «Mandataire»), en vertu d'une procuration sous seing privée donnée en date du 8 avril 2016. La procuration signée ne varietur par le Mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La Partie comparante, représentée par le Mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société à responsabilité limitée avec les statuts suivants:

**Chapitre I<sup>er</sup> - Forme, Nom, Objet social, Durée et siège social**

**1. Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**2. Art. 2. Dénomination.** La Société sera dénommée «Chen Capital Limited S.à r.l.».

**3. Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3.2 La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités affiliées) ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique (pour autant que prohibé par les lois applicables). Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances.

3.4 En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

**4. Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**5. Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II - Capital social, Parts sociales et transfert des parts

### 6. Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune.

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 17 des Statuts.

6.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel que définis ci-après) pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur base d'une décision de l'assemblée générale des associés prise conformément aux dispositions de l'Article 17.8. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

**7. Art. 7. Compte de prime d'émission.** La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque part. La prime d'émission est à la libre disposition des associés.

### 8. Art. 8. Droits des associés.

8.1 Toutes les parts confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

8.2 Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 20.

**9. Art. 9. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### 10. Art. 10. Transfert des parts.

10.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

10.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 et 190 de la Loi.

## Chapitre III - Gérance

### 11. Art. 11. Conseil de gérance.

11.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

11.2 Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant au moins la moitié du capital social.

### 12. Art. 12. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

12.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

12.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

**13. Art. 13. Représentation de la société.** Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'une pluralité de gérants, (ii) la signature conjointe de deux gérants, ou (iii) par la signature de chaque personne qui s'est vue déléguer un pouvoir de signature par le Conseil de Gérance.

**14. Art. 14. Délégation des pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance ou deux gérants peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et il devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

### 15. Art. 15. Réunion du conseil de gérance.

15.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.

15.2 Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

15.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au lieu indiqué dans la notice de convocation.

15.4 Toute réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les gérants, respectant un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

15.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil de Gérance.

15.6 Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance et un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

15.7 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

15.8 Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

15.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier gérant sur les résolutions écrites.

15.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Gérance doit être préparé, signé par tous les gérants présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

15.11 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute autre personne désignée par un gérant.

**16. Art. 16. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

#### Chapitre IV - Assemblées générales

##### 17. Art. 17. Assemblées générales.

17.1 S'il n'y a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

17.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui.

17.3 S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

17.4 S'il y a moins de vingt-cinq associés, chaque associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

17.5 Les assemblées générales des associés peuvent toujours être convoquées par le Conseil de Gérance, à défaut par un/des associé(s) représentant plus de la moitié du capital social.

17.6 Si tous les associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

17.7 Un associé peut être représenté à une assemblée des associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire qui ne doit pas être associé.

17.8 Les décisions collectives ne sont prises régulièrement qu'à condition d'avoir été adoptées par un ou plusieurs associés détenant au moins la moitié du capital social.

17.9 Les résolutions modificatives des Statuts ne peuvent être adoptées que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi. Un changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

#### Chapitre V - Exercice social et comptes annuels

**18. Art. 18. Exercice social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

##### 19. Art. 19. Comptes annuels et assemblée générale annuelle.

19.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

19.2 Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

19.3 Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés chaque année.

19.4 S'il y a plus de vingt-cinq associés, la surveillance de la Société devra être confiée à un conseil de surveillance composé de un ou plusieurs commissaires.

##### 20. Art. 20. Attribution des bénéfices et acompte sur dividende.

20.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

20.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

20.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 17.8.

20.4 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

## Chapitre VI - Liquidation et dissolution

### 21. Art. 21. Liquidation.

21.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

21.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

21.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'Article 20.3.

**22. Art. 22. Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

## Chapitre VII - Loi applicable

**23. Art. 23.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Parts sociales
Mr. Huocan CHEN .....	12.500
Total .....	12.500

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en [numéraire], de sorte que le montant du capital social souscrit et libéré de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ 1.500,- euros.

### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par la Loi pour la constitution d'une société à responsabilité limitée et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

### *Assemblée générale extraordinaire*

La Partie comparante, associé unique, représentée par son Mandataire, prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

Monsieur Manuel MOUGET, administrateur, né le 6 janvier 1977, à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

#### *Deuxième résolution:*

L'adresse du siège social est fixée au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la Partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la Partie comparante, représentée par le Mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, et la Partie comparante, représentée par le Mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 avril 2016. Relation: EAC/2016/9048. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016103964/420.

(160075906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

---

**Bicknell Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 136.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2016103941/10.

(160075351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

---

**Biotech Industry S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 56.902.

Le bilan au 31.12.2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour BIOTECH INDUSTRY S.A.*

Signature

Référence de publication: 2016103942/12.

(160075537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

---

**B4 Capital S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 2, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 152.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour B4 CAPITAL S.A.*

*UN MANDATAIRE*

Référence de publication: 2016103953/11.

(160075231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

---

**Eight House S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 195.928.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty ninth day of April.

Before us, Maître Edouard Delosch, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- HB Reavis Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand



Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 156287, (the “Sole Partner”);

here duly represented by Ben Broucher, residing professionally in 7 rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed.

The Sole Partner has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Partner holds fifteen thousand (15,000) shares representing the entire share capital of EIGHT House S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 195928, having a share capital of GBP 15,000.- (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, then notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, on 31 March 2015, published in the *Mémorial C*, Recueil des Sociétés et Associations (the “*Mémorial C*”), number 1364 of 28 May 2015;

II. That the Sole Partner will resolve on the following agenda:

*Agenda*

1. Modification of the power of signatures of the managers of the Company and of the rules concerning the meetings of the board of managers of the Company;

2. Subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company (the “Articles”) to reflect the modification of the power of signature of the managers of the Company specified under item 1 above;

3. Subsequent amendment of article 9 of the Articles to reflect the modification of the rules concerning the meetings of the board of managers of the Company specified under item 1 above;

4. Appointment of Mr Sami Hajjem as “A Manager” of the Company and Mr Radovan Pistek as “B Manager” of the Company;

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Partner has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Partner resolves to modify the power of signatures of the managers of the Company providing that the Company should be henceforth validly bound vis-à-vis third parties by the joint signature of two A Managers and one B Manager and to modify the rules concerning the meetings of the board of managers of the Company.

*Second resolution*

The Sole Partner resolves to amend article 8 of the Articles to reflect the modification of the powers of the managers of the Company specified under resolution 1 above, as follows:

“ **Art. 8. Representation.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of two class A managers together with one class B manager, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated for specific transactions by a resolution of the board of managers or by power of attorney signed jointly by two A Managers and one B Manager.”

*Third resolution*

The Sole Partners resolves to amend article 9 of the Articles and to modify the rules concerning the meetings of the board of managers of the Company, which will henceforth read as follows:

“ **Art. 9. Procedure.** In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is two class A managers and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.”

#### *Fourth resolution*

The Sole Partner resolves to:

- appoint Mr Sami Hajjem, born on 7 December 1979 in Frankfurt am Main, Germany, with professional address at 6, rue Jean Monnet,, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Manager A of the Company with effect as of today and for an unlimited period;

- appoint Mr Radovan Pistek, born on April 5, 1980 in Zilina, Slovak Republic, having his professional address at Karadzicova 12, 821 08 Bratislava, Slovak Republic, as Manager B of the Company with effect as of today and for an unlimited period;

- to authorize any one manager of the Company or any employee of TMF Luxembourg S.A. to do any and all acts and things that may be necessary to implement the above resolutions;

- to acknowledge that, as a consequence of the above appointments, the board of managers of the Company will be constituted as follows:

- a) Sami Hajjem, Manager A;
- b) Jacob Mudde, Manager A;
- c) Fabrice Mas, Manager A;
- d) Radovan Pistek, Manager B;
- e) Radim Rimanek, Manager B;

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Where of the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with us notary this original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le vingt-neuvième jour du mois d'avril,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

- HB Reavis Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156287, (l' «Associé Unique»);

ici représentée par Ben Broucher, demeurant professionnellement à 7 rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient quinze mille (15,000) parts représentant la totalité du capital social de EIGHT House S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195928 et ayant un capital social de GBP 15.000.- (la «Société»). La Société a été constituée le 31 mars 2015, suivant acte de Maître Edouard Delosch, alors notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1364 du 28 mai 2015;

II. Que l'Associé Unique va délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Modification du pouvoir de signatures des gérants de la Société et des règles concernant les conseils de gérance de la Société;

2. Modification de l'article 8 des statuts de la Société (les «Statuts»), pour refléter la modification concernant les pouvoirs de signature des gérants de la Société mentionnée dans le premier point ci-dessus;

3. Modification de l'article 9 des Statuts, pour refléter la modification des règles concernant les conseils de gérance mentionnée dans le premier point ci-dessus;

4. Nomination de Monsieur Sami Hajjem en tant que «Gérant de classe A» de la Société et de Monsieur Radovan Pistek en tant que «Gérant de classe B» de la Société;

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le pouvoir de signatures des gérants de la Société, de sorte que la Société est dorénavant engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux Gérants A et d'un Gérant B et de modifier les règles concernant les conseils de gérance de la Société.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des Statuts, prenant en considération la modification concernant les pouvoirs de signature des gérants de la Société mentionnée dans le premier point ci-dessus, de sorte qu'il aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 8. Représentation.** Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective de deux gérants de classe A et d'un gérant de classe B, ou par la signature(s) de toute autre personne(s) à qui le pouvoir a été délégué pour des transactions spécifiques par une résolution du conseil de gérance ou par procuration signée conjointement par deux gérants A et un Gérant B.»

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 9 des Statuts, prenant en considération la modification des règles concernant les conseils de gérance mentionnée dans le premier point ci-dessus, de sorte qu'il aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 9. Procédure.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une majorité de gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins deux gérants de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés, composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide:

- de nommer Monsieur Sami Hajjem, né le 7 décembre 1979 à Frankfort, Allemagne, avec adresse professionnelle située au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en tant que Gérant de classe A de la Société avec effet à la date de signature du présent acte et pour une durée illimitée;

- de nommer Monsieur Radovan Pistek, né le 5 avril 1980 à Zilina, République Slovaque, ayant son adresse professionnelle à Karadzicova 12, 821 08 Bratislava, République Slovaque, en tant que Gérant de classe B de la Société avec effet à la date de signature du présent acte et pour une durée illimitée;

- d'autoriser n'importe quel gérant de la Société ou n'importe quel employé de TMF Luxembourg S.A. à effectuer en conséquence tous les actes qui s'avèreront nécessaires pour exécuter les résolutions ci-dessus;

- de reconnaître que, du fait des nominations mentionnées ci-dessus, le conseil de gérance de la Société sera constitué comme suit:

- a) Sami Hajjem, Gérant de classe A;
- b) Jacob Mudde, Gérant de classe A;
- c) Fabrice Mas, Gérant de classe A;
- d) Radovan Pistek, Gérant de classe B;
- e) Radim Rimanek, Gérant de classe B;

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui lui seront facturés au titre du présent acte, sont évalués à la somme d'environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### *Déclaration*

Le Notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte rédigé et reçu à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: B. BROUSCHER, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/14163. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016105807/214.

(160078398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.